

Agir pour la biodiversité



Philippe Thiévent

Création d'un opérateur spécialisé

pour la mise en œuvre des mesures compensatoires.

Un mécanisme innovant en France, la Réserve d'Actifs Naturels

www.cdc-biodiversité.fr

Charleville-Mézières le 24 novembre 2009

CDC BIODIVERSITE :

AGIR POUR LA BIODIVERSITE

CDC Biodiversité, filiale de premier rang de la Caisse des Dépôts, qui s'inscrit dans le cadre du plan ELAN 2020

Lancée officiellement par une conférence de presse du Directeur général de la Caisse des Dépôts le 19 février 2008,

Premier opérateur financier de la biodiversité en Europe, pour :

- **Accompagner** État, collectivités, maîtres d'ouvrage, entreprises, associations, dans leurs actions pour la biodiversité
- **Concevoir et piloter** la réalisation et la gestion à long terme d'actions pour la biodiversité
- **Conjuguer durablement ingénierie écologique et financière** pour contribuer à aménager les infrastructures écologiques du pays

Champ d'activité : milieux terrestres et aquatiques (y compris marins)



1. L'équipe CDC Biodiversité

Une équipe expérimentée,

à la croisée de l'ingénierie écologique et de l'ingénierie financière

- **Président : Laurent Piermont** (Dr en Écologie, Ing. agronome)
- **Directeur : Philippe Thiévent** (Dr en Écologie & Ing. écologue)
- **Adjoint : en cours de recrutement** (Ingénieur Ecologue)
- **Chefs de projet localisés en régions :**
 - **Sud-ouest : Christian Maizeret** (Dr en Écologie & Ing. écologue), **Sophie Elie** (ingénieur agronome), **Maxime Gally** (écologue)
 - **Sud-est : Michel Oberlinkels** (Dr en Écologie & Ing. écologue)
 - **France Nord : Marc Barré** (Dr en Ecologie & Ing. agronome)
- **Chargé de Mission : Brice Quenouille** (Dr en Écologie marine)
- **Ingénieur financier : Frantz Vichot** (Actuaire & Ing. agronome)
- **Assistante : Sylvie Dussaule**

2. Un comité scientifique

Composé à terme de 7 à 8 membres, avec un rôle clairement établi :

- Éclairer et conseiller sur l'action de long terme de **CDC Biodiversité**
- Faciliter les partenariats indispensables avec la recherche
- Être garant de la conformité scientifique des actions et des orientations

Les membres actuels :

- **Luc Abbadie** – Directeur de laboratoire – École Normale Supérieure – CNRS
- **Robert Barbault** – Professeur d'Écologie – Muséum National d'Histoire Naturelle
- **Sandra Lavorel** – Directrice de recherche CNRS
- **Jean-Claude Lefeuvre** – Professeur d'Université
- **Michel Trommetter** – Directeur de recherche INRA
- **Jacques Weber** – Directeur Recherche CIRAD

A venir :

- 1 sociologue, expert des relations homme / nature
- 1 expert milieu marin

3. Des partenariats

CDC Biodiversité agit en partenariat avec les autorités administratives et scientifiques, les collectivités et les organisations non gouvernementales en animant une **plate-forme d'échange**

- Le rôle de vigilance des organisations de protection de la nature est essentiel, par leur veille et leur capacité d'alerte sur les attentes et besoins de la société. Dialogue et concertation sont établis en particulier avec :
FNE (qui rassemble environ 3 000 associations), LPO, Fondation Nicolas Hulot, WWF, CI, UICN, etc
- Divers groupes de travail et comités de suivis sont créés, qui incluent les autorités administratives (MEEDDM, DREAL, DRAF) et scientifiques (CNPN, CSRPN, laboratoires universitaires, CNRS, INRA, ...)

4. Le premier axe d'intervention de CDC Biodiversité

Développer le partage d'un principe : celui de « **pas de perte nette** »

et s'appuyer sur le mécanisme de la **compensation**

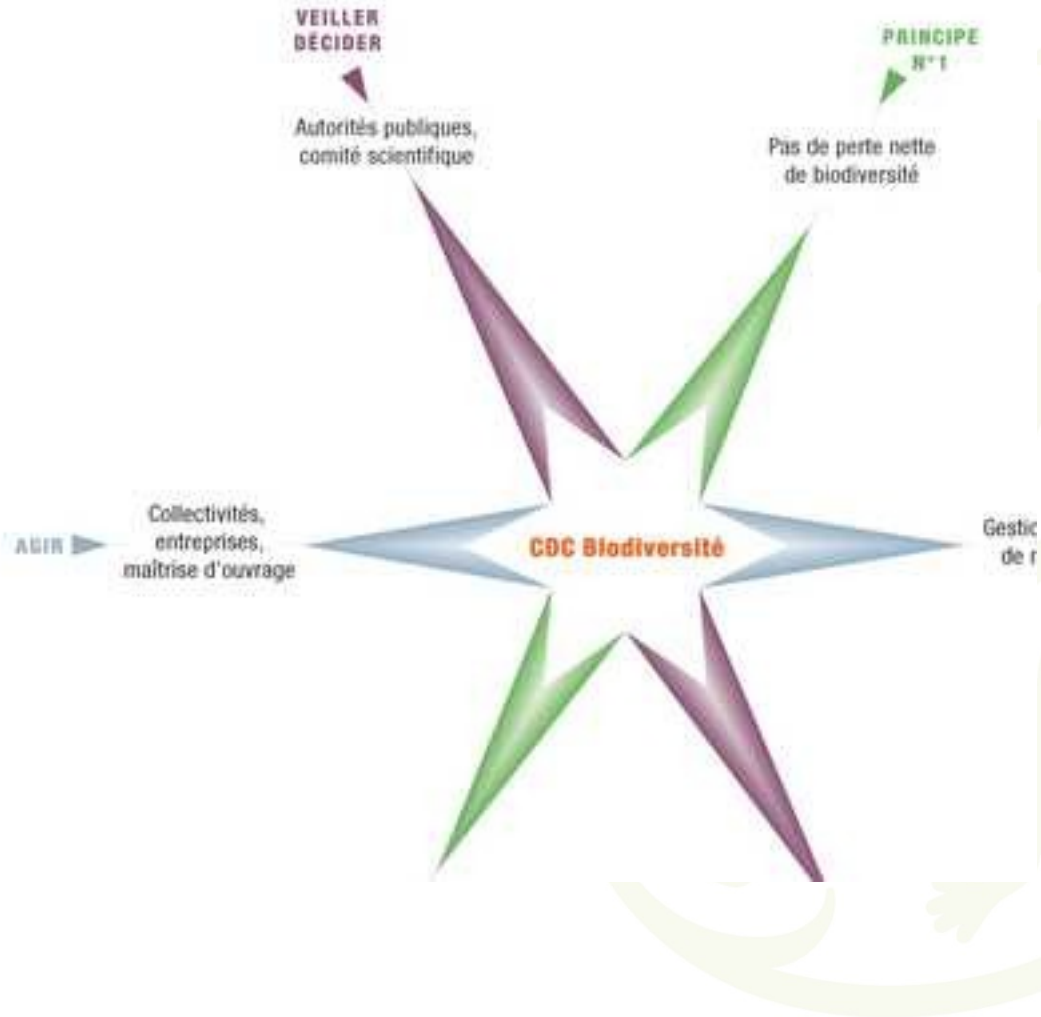
- **Il sera de moins en moins acceptable de proposer un aménagement sans prévoir la compensation des impacts résiduels de cet aménagement sur la biodiversité, et cela si et seulement si ils sont réparables**
- Le cadre réglementaire français et européen impose aux maîtres d'ouvrage, dans un ordre hiérarchique, de :
 - **Éviter leurs impacts**
 - 2) Réduire leurs impacts non évités**
 - 3) Compenser leurs impacts résiduels**

CDC Biodiversité se place en tiers de confiance pour :

- Mobiliser et gérer les financements nécessaires
- Assurer et piloter la réalisation des actions
- Piloter leur gestion et suivi à long terme, donc leur pérennité

Le cadran de l'action

Le cadran de l'action



5. CDC Biodiversité intervient à la demande de maîtres d'ouvrage publics ou privés

- **CDC Biodiversité** intervient à la demande d'un maître d'ouvrage dès lors que le niveau de la compensation est connu (ou juste avant à des fins d'assistance et de conseil à la préparation de son dossier de compensation)
- Exemple de maîtres d'ouvrage à la demande desquels **CDC Biodiversité** pilote des actions de restauration et conservation de milieux :
 - Maîtres d'ouvrage d'infrastructures autoroutières, ferroviaires, portuaires,
 - Services de l'Etat (route nationale, boisements compensateurs, ...)
 - Collectivités (Départements, syndicat mixte pour projet de zone d'activité)
 - Opérateurs énergies nouvelles (éolien, photovoltaïque)
 - ...

types de projets engagés par la demande à des fins de mesures compensatoires ; quelques exemples :

- un syndicat mixte pour un projet de zone d'activité, (30ha)
- concessionnaires d'infrastructures autoroutières, (de 50 à 1400 ha)
- concessionnaire d'infrastructure aéroportuaire (600 ha)
- concessionnaires d'infrastructures ferroviaires (200 à 1500 ha)
- services de l'Etat pour des routes nationales, (de 5 à 160 ha)
- opérateurs de parcs énergies nouvelles, (200 à 700 ha)
- Une DDAF pour des besoins de boisements compensateurs (100 ha au total cumulant des besoins individuels variant de 500 m² à 20 ha)



6. Un mécanisme innovant : la Réserve d'Actifs Naturels

- Dans la pratique actuelle, les projets d'aménagement et leurs mesures compensatoires sont traités au cas par cas, indépendamment les uns des autres, laissant peu d'opportunités de regroupement, ce qui aboutit à des opérations en « timbre poste ». Mais il existe des pistes d'optimisation écologique et économique de la compensation.
- **Le mécanisme de Réserve d'Actifs Naturels repose sur le double objectif d'anticiper et de regrouper les besoins de compensation afin de réaliser des actions cohérentes et efficaces, véritables projets de territoire contribuant aux stratégies régionales de biodiversité.**

Avec le Ministère de l'Ecologie, CDC Biodiversité expérimente le mécanisme de Réserve d'Actifs Naturels, en tant que maître d'ouvrage d'opérations pilotes.

7. L'expérience Cossure : première opération pilote du mécanisme de Réserve d'Actifs Naturels

La plaine de Crau est un écosystème à forte valeur écologique : il s'agit de la seule steppe semi-aride d'Europe occidentale, habitat prioritaire au sens de la directive Habitats et milieu de vie pour plusieurs espèces remarquables.



Une biodiversité riche et remarquable

La Crau héberge 30 espèces d'oiseaux listées dans la directive habitats, parmi lesquelles quelques espèces emblématiques comme :

Outarde canepetière



Ganga cata



Rollier d'Europe



Oedicnème criard

Le verger de Cossure - Contexte

- 2006 : suite à des difficultés financières, le verger, qui n'est plus exploité depuis 2 ans, était à vendre dans le cadre d'une liquidation des biens par le tribunal de commerce d'Arles
- Situé au cœur de la Crau sèche, il représente une superficie totale de 357 ha,
- La reconversion pastorale du site, avec l'objectif d'améliorer une continuité écologique fonctionnelle répond à un projet de territoire, porté par un comité de suivi local, piloté par la Région PACA (participation de DIREN PACA, CA13, CG13, DDAF13, CdL...)
- **2007: une solution financière d'ensemble n'a pas été trouvée. CDC Biodiversité a alors été sollicitée et s'inscrit comme un outil au service du projet de territoire**



Le déroulement de l'opération

- **Étape 1 : Sécurisation foncière.** CDC Biodiversité est devenue propriétaire des 357 ha de vergers le 8 septembre 2008.
- **Étape 2 : Dès janvier 2009 lancement des travaux de restauration pour une reconversion du verger et s'inscrire dans une dynamique de formations steppiques caractéristiques de la Crau**
 - Phase 1 : Arrachage des arbres, de leurs souches, valorisation et exportation de la biomasse (bois énergie), enlèvement des réseaux d'irrigation au goutte à goutte
 - Phase 2 : Génie écologique visant à réamorcer la dynamique steppique.
- **Étape 3 : Gestion conservatoire et suivi scientifique sur 30 ans**
 - Création de 2 unités pastorales (concertation avec la CA 13)
 - Gestion en conformité avec la gestion de la Réserve Naturelle voisine
 - Suivi scientifique de la tenue des objectifs de restauration des milieux et adaptation, le cas échéant, des pratiques de gestion. Lancement d'une thèse avec l'IMEP et la Région PACA.

Quelques photos du chantier



Quelques photos du chantier



Valorisation de l'opération au titre de «réserve d'actifs naturels»

- **L'opération satisfait les attentes d'une mesure compensatoire**
 - Il s'agit d'une action positive, qui génère une additionalité écologique, mesurable et immédiate
 - Elle repose sur un engagement de financement de 30 ans et au delà, sur l'engagement de **CDC Biodiversité** de pérenniser la vocation écologique du site
- **L'opération, validée par l'administration, doit notamment permettre :**
 - A des maîtres d'ouvrage de trouver un mode de compensation pour leurs projets
 - De contribuer à l'établissement d'un référentiel d'équivalence écologique, de définir les modalités de sa valorisation (mécanisme proposé : vente d'unités de référence écologique ou « Unités de Biodiversité »), et les modalités de suivi (besoin probable de la tenue d'un registre), les conditions d'engagement au delà de 30 ans, etc.

A l'image de l'opération Cossure, la création de « réserve d'actifs naturels » vise à regrouper des moyens autour de projets de territoire à vocation écologique, efficaces et cohérents, contribuant aux stratégies régionales de biodiversité.

Agir pour la biodiversité



Pour en savoir plus : www.cdc-biodiversite.fr